

RCS : NARBONNE

Code greffe : 1104

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NARBONNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1997 B 00200

Numéro SIREN : 412 883 209

Nom ou dénomination : A.B. YACHTING

Ce dépôt a été enregistré le 12/04/2019 sous le numéro de dépôt 719

Greffes du tribunal de commerce de NARBONNE



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 12/04/2019

Numéro de dépôt : 2019/719

Déposant :

Nom/dénomination : A.B. YACHTING

Forme juridique :

N° SIREN : 412 883 209

N° gestion : 1997 B 00200

Désignation de l'entreprise : **Société A.B. YACHTING SAS** Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* **12**
 Adresse de l'entreprise **60 QUAI DU PLA DE L'ENTREE** **11370 LEUCATE** Durée de l'exercice précédent* **12**
 Numéro SIRET* **4 1 2 8 8 3 2 0 9 0 0 0 2 2** Néant ☐ *

				Exercice N clos le, 3 0 0 9 2 0 1 8	N-1 3 0 0 9 2 0 1 7
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
	Frais d'établissement *	AB	AC		
	Frais de développement *	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	11 472	11 472
	Fonds commercial (1)	AH	AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	Terrains	AN	AO		
	Constructions	AP	AQ	132 079	131 582
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	26 043	8 634
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	62 550	13 200
	Immobilisations en cours	AV	AW		
	Avances et acomptes	AX	AY		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	Autres participations	CU	CV		
	Créances rattachées à des participations	BB	BC		
	Autres titres immobilisés	BD	BE	30	30
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	BI		
	TOTAL (II)	BJ	BK	153 445	166 924
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
	En cours de production de biens	BN	BO		
	En cours de production de services	BP	BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
	Marchandises	BT	BU	1 489 833	1 489 833
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	38 550	10 900
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	128 892	130 605
CRÉANCES	Autres créances (3)	BZ	CA	219 789	121 799
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		
	Disponibilités	CF	CG	276 100	152 770
DIVERS	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	13 472	13 153
	TOTAL (III)	CJ	CK	9 000	1 207 134
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA	2 320 082	1 374 057

Renvois : (1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : Stocks : Créances :

Dossier N° A13 en Euros. Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable EXCO VILA

Désignation de l'entreprise : Société A.B. YACHTING SASNéant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :38...250.....)	DA	38 250	38 250
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	117 250	117 250
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	3 825	3 825
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	267 590	217 501
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	38 195	156 189
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK	17 301	19 558
	TOTAL (I)	DL	482 412	552 574
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 242 184	398 103
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	61 680	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	79 779	29 245
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	88 889	128 445
	Dettes fiscales et sociales	DY	186 838	241 038
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	178 301	24 652
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	1 837 670	821 484
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	2 320 082	1 374 057
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 823 380	777 827
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



Désignation de l'entreprise :		Société A.B. YACHTING SAS						Néant	*
		Exercice N						Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	3 870 819	FB	209	FC	3 871 028	4 319 339	
	Production vendue	FD		FE		FF			
		FG	453 881	FH		FI	453 881	508 202	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	4 324 700	FK	209	FL	4 324 909	4 827 541	
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	73 835	24 573	
	Autres produits (1) (11)					FQ	2 856	13	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	4 401 601	4 852 128	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	4 091 338	3 622 497	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(679 427)	126 162	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	381 218	365 488	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	21 202	26 309	
	Salaires et traitements*					FY	388 624	350 756	
	Charges sociales (10)					FZ	131 201	117 552	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*			GA	18 285	19 485	
			- dotations aux provisions			GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	4 000	32 234	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
	Autres charges (12)					GE	36	47	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	4 356 477	4 660 530	
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	45 123	191 598	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*			(III)		GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			(IV)		GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	0	0	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	189	42	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)					GP	189	43	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	4 766	5 116	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)					GU	4 766	5 116	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(4 577)	(5 073)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	40 546	186 525	

Dossier N° A13 en Euros.

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

EXCOVILA



Carte conforme de président
Chairin

Désignation de l'entreprise : **Société A.B. YACHTING SAS**

Néant ☐ *

										Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA	1 055	30 080	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB		140	
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC	2 257	2 257	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD	3 312	32 477	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE	632		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions									HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH	632		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										III	2 680	32 477	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ			
Impôts sur les bénéfices *										HK	5 031	62 813	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	4 405 102	4 884 648	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	4 366 907	4 728 458	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	38 195	156 189	
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO			
	(2)	Dont	produits de locations immobilières							HY			
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)							IG	1 038	70	
	(3)	Dont	- Crédit bail mobilier *							HP			
			- Crédit bail immobilier							HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)									IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées									IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées									IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)									HX		
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)									RC		
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)									RD		
	(9)	Dont transferts de charges									A1	34 605	20 083
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)									A2		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)									A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)									A4		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :		facultatives		A6		obligatoires		A9			
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)										Exercice N	
										Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
REGUL COMPTES DE TIERS										32		1 055	
PV										600			
AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES												2 257	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :										Exercice N			
										Charges antérieures		Produits antérieurs	
REGUL COMPTE DE TIERS												1 038	

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



[Signature]

Désignation de l'entreprise : Société A.B. YACHTING SAS										Néant		*
CADRE A					IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II	KD	11 472	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ	229 478	KK		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2			KP	31 516	KQ		KR	2 667
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						KS	34 677	KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *					KV	9 828	KW		KX	
		Matériel de transport *					KY	34 678	KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	29 103	LC		LD	2 140
		Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes						LK		LL		LM	
	TOTAL III						LN	369 281	LO		LP	4 807
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T	
	Autres participations						8U		8V		8W	
	Autres titres immobilisés						IP	30	IR		IS	
	Prêts et autres immobilisations financières						IT		IU		IV	
	TOTAL IV						LQ	30	LR		LS	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)							ØG	380 783	ØH		ØJ	4 807
CADRE B					IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
					par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I	IN		CØ		DØ	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II	IO		LV	11 472	LW	11 472
CORPORELLES	Terrains						IP		LX		LY	
	Constructions	Sur sol propre					IQ		MA	229 478	MB	229 478
		Sur sol d'autrui					IR		MD		ME	
		Inst. gales, agencts et am. des constructions					IS		MG	34 183	MH	34 183
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						IT		MJ	34 677	MK	34 677
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers					IU		MM	9 828	MN	9 828
		Matériel de transport					IV		MP	34 678	MQ	34 678
		Matériel de bureau et mobilier informatique					IW		MS	31 243	MT	31 243
		Emballages récupérables et divers *					IX		MV		MW	
	Immobilisations corporelles en cours						MY		MZ		NA	
	Avances et acomptes						NC		ND		NE	
	TOTAL III						IY		NG	374 088	NH	374 088
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						IZ		ØU		M7	
	Autres participations						IØ		ØX		ØY	
	Autres titres immobilisés						I1		2B	30	2C	30
	Prêts et autres immobilisations financières						I2		2E		2F	
	TOTAL IV						I3		NJ	30	NK	30
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)							I4		ØK	385 590	ØL	385 590

Dossier N° A13 en Euros. * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032. Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable EXCO VILA



Désignation de l'entreprise : Société A.B. YACHTING SASNéant ☐ *

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	11 472	PF		PG		PH	11 472
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM	91 496	PN	10 297	PO		PQ	101 794
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV	29 568	PW	717	PX		PY	30 286
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	22 612	QA	3 431	QB		QC	26 043
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	6 943	QE	471	QF		QG	7 414
	Matériel de transport	QH	25 324	QI	2 160	QJ		QK	27 484
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	26 443	QM	1 209	QN		QO	27 652
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	202 387	QV	18 285	QW		QX	220 672
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		ØN	213 859	ØP	18 285	ØQ		ØR	232 144

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES													
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais d'établissement		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
TOTAL I															
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL II															
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3	2 257	R4		R5		R6	(2 257)
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst.gales.agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
	Inst. techniques nat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales.agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup.et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5	2 257	X6		X7		X8	(2 257)
Frais d'acquisition de titres de participations		NL						NM						NO	
TOTAL IV															
Total général (I+II+III+IV)		NP		NQ		NR		NS	2 257	NT		NU		NV	(2 257)
Total général non ventilé (NP + NO + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)			NY	2 257			Total général non ventilé (NW - NY)			NZ	(2 257)	

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*				Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler								Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations								SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

EXCO VILA

Dossier N° A13 en Euros.



Handwritten signature/initials.

Désignation de l'entreprise : Société A.B. YACHTING SASNéant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	19 558	TN	2 257
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
TOTAL I		3Z	19 558	TS	TT
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	O2	O3	O4
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisations financières(1)*	O6	O7	O8
	Sur stocks et en cours	6N	41 500	6P	4 000
	Sur comptes clients	6T	2 730	6U	6V
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Z	7A
	TOTAL III	7B	44 230	TY	4 000
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	63 788	UB	4 000
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	4 000	UF
		- financières	UG		UH
		- exceptionnelles	UJ		UK
				2 257	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise : Société A.B. YACHTING SASNéant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	UX	128 892		128 892						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	65 792		65 792					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	35 206		35 206					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP	9 667		9 667					
	Groupe et associés (2)	VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	109 125		109 125						
	Charges constatées d'avance	VS	13 472		13 472						
	TOTAUX		VT	362 154	VU	362 154	VV				
	RENVIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		(1) Montant des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	499		499						
	à plus de 1 an à l'origine	VH	1 241 685		1 227 395		14 290				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	88 889		88 889						
Personnel et comptes rattachés		8C	115 993		115 993						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	59 136		59 136						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	3 896		3 896						
collectivités publiques	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	7 813		7 813						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	61 680		61 680						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	178 301		178 301						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	1 757 891	VZ	1 743 601		14 290				
RENVIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	1 421 178	(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL						
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	577 380	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

Désignation de l'entreprise : Société A.B. YACHTING SAS

Néant ☐ *

Exercice N, clos le :

3 | 0 | 0 | 9 | 2 | 0 | 1 | 8

I. RÉINTEGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)	{ de l'exploitant ou des associés de son conjoint		moins part déductible *		à réintégrer :		WA	38 195	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE		WB		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)		WG		WC		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		{ Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB		NE		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX		XW	600	
	Amendes et pénalités	WJ	600	Charges financières (art. 212 bis)*		XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*							XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)							I7	5 031	
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7		
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	{ - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %						I8	
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions						ZN		
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)							WN			
							WO			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW		XR		
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (Art.209C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		WQ		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage									Y3	
TOTAL I								WR	43 826	

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *

Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	{ - imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR) - imposées aux taux de 0 % - imposées aux taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs						WV		
								WH		
								WP		
								WW		
								XB		
Autres plus-values imposées au taux de 19 %								I6		
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*								WZ		
Régime des sociétés mères et des filiales *		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations		2A				XA		
Produit net des actions et parts d'intérêts :										
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.									ZY	
Majoration d'amortissement *									XD	
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles (prise d'entreprises en difficultés 44 sexies)	K9		Entreprises nouvelles 44 sexies	L2		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5	
		Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	L6		Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdecies)	PA	
		Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies et octies A)	QV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	1F		Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC	
					Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)			PC		
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)									XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)		Dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9		Créance dégelée par le report en arrière du déficit	ZI			XG	10 284
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage									Y2	
TOTAL II								XH	10 284	

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	{ bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)	XI	33 542	XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*		ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*				XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	33 542	XO	

Dossier N° A13 en Euros.

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

EXCO VILA



Handwritten signature

Désignation de l'entreprise : Société A.B. YACHTING SAS

30/09/2018

[illegible]

Désignation de l'entreprise : Société A.B. YACHTING SASNéant ☐ ***I. SUIVI DES DÉFICITS**

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)

K4

Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)

K5

Déficits reportables (différence K4 - K5)

K6

Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)

YJ

Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)

YK

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTESMontant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées
sous le régime de l'article 39-1, 1^{er} bis Al. 1^{er} du CGI, dotations de l'exercice

ZT

34 854

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler, sur feuillet séparé)

Dotations de l'exercice

Reprises sur l'exercice

Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles
pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1^{er} bis Al. 2 du CGI *

ZV

ZW

Provisions pour risques et charges *

8X

8Y

8Z

9A

9B

9C

Provisions pour dépréciation *

9D

9E

9F

9G

9H

9J

Charges à payer

C3S

9K

9L

9M

9N

9P

9R

9S

9T

TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)

YN

YO

à reporter au tableau 2058-A :

↓
ligne WI↓
ligne WU**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction

Montant au début de l'exercice

Imputations

Montant net à la
fin de l'exercice

LI

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)

XU

☐

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : Société A.B. YACHTING SAS										Néant ☐ *				
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	217 501	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB							
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	156 189		- Autres réserves	ZD								
	Prélèvements sur les réserves	OE			Dividendes	ZE	106 100							
					Autres répartitions	ZF								
	TOTAL I	OF	373 690		Report à nouveau	ZG	267 590							
					(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)		TOTAL II		ZH	373 690				
RENSEIGNEMENTS DIVERS														
Exercice N :												Exercice N-1 :		
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7										YQ			
	- Engagements de crédit-bail immobilier										YR			
	- Effets portés à l'escompte et non échus										YS			
DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance										YT	85 145	91 015	
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8 41 249										XQ	41 729	37 657	
	- Personnel extérieur à l'entreprise										YU	2 668	4 060	
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	10 935	11 460	
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV		833	
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES										ST	240 740	220 463	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	381 218	365 488	
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE										YW	5 771	7 587	
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés ZS										9Z	15 432	18 722	
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052										VX	21 202	26 309	
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)										YY	723 887	831 464	
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										VZ	716 537	631 590	
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2017)*										OB	353 952		
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *										OS			
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK		%	
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP										- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.)		Si oui cocher 1 Sinon 0 ZR 0	
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG			
	- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										RH			
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA		Plus-values à 15 % JK		Plus-values à 0 % JL									
			Plus-values à 19 % JM		Imputations JC									
	Groupe : résultat d'ensemble. JD		Plus-values à 15 % JN		Plus-values à 0 % JO									
			Plus-values à 19 % JP		Imputations JF									
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH		N° SIRET de la société mère du groupe JJ											

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : Société A.B. YACHTING SAS

Néant ☒ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés *	Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

		Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
					19 %	15 % ou 12.8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+					
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+					
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+					
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+					
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans						
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑨)							
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑩)							
CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % ⑪)								
				(A)	(B) (ventilation par taux)	(C)		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : Société A.B. YACHTING SAS

Néant ☒ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie					
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)					
	TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de N-1					
	N-2					
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

[illegible]

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



Néant ☒ *

Désignation de l'entreprise : Société A.B. YACHTING SAS

- 1 Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
2 Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% 1 ou 12.8 % 2	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) 1 *	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) 1 *	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12.8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 %	Solde des moins-values à 12.8 %
1		2	3	4
Moins-values nettes	N			
	N-1			
	N-2			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
1		À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI)	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % ou à 16,5 % (1)	6	7
Moins-values nettes	N						
	N-1						
	N-2						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



[Signature]

Désignation de l'entreprise : Société A.B. YACHTING SAS

Néant ☒ *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice
①	②	donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	⑤

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

16

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : Société A.B. YACHTING SAS		Néant ☐ *	
Si entreprise membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN de la tête de groupe :			
Exercice ouvert le : 01/10/2017 et clos le : 30/09/2018		Durée en nombre de mois 1 2	
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	4 324 909	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	OK		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	1 431	
TOTAL 1	OX	4 326 340	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	2 856	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD	679 427	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM	682 283	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats	ON	4 091 338	
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	339 489	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	480	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	36	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	4 431 343	
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	OG	577 280	
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF).	SA	577 280	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	EV	☒	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX)	GX	4 326 340	Effectifs au sens de la CVAE * EY 8
Période de référence	GY	01/10/2017	GZ 30/09/2018
Date de cessation			HR
VI - Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs			
Effectif moyen du personnel * :	YP	8	
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.			
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.			



Handwritten signature

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

3 0 0 9 2 0 1 8

N° SIRET 4 1 2 8 8 3 2 0 9 0 0 0 2 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

Société A.B. YACHTING SAS

ADRESSE (voie)

60 QUAI DU PLA DE L'ENTREE PORT TECHNIQUE DE PORT LEUCATE

CODE POSTAL

11370

VILLE

LEUCATE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

250

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

EURL

Dénomination

BAL HOLDING EURL

N° SIREN (si société établie en France)

750071607

% de détention

33.33

Nb de parts ou actions

250

Adresse :

N°

7

Voie

RUE DU NARBONENC

Code postal

66510

Commune

ST HIPPOLYTE

Pays

FRANCE

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

M

Nom patronymique

GALERY

Prénom(s)

PATRICK

Nom marital

% de détention

33.33

Nb de parts ou actions

250

Naissance :

Date

020561

N° Département

69

Commune

LYON

Pays

FRANCE

Adresse :

N°

7

Voie

RUE DES PYRENEES

Code postal

66530

Commune

CLAIRA

Pays

FRANCE

Titre (2)

M

Nom patronymique

BLARIAUX

Prénom(s)

NICOLAS

Nom marital

% de détention

33.33

Nb de parts ou actions

250

Naissance :

Date

170164

N° Département

50

Commune

VALOGNES

Pays

FRANCE

Adresse :

N°

1

Voie

RUE DES CORBIERES

Code postal

66600

Commune

SALLES LE CHATEAU

Pays

FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

N° de dépôt

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE

3 0 0 9 2 0 1 8

N° SIRET

4 1 2 8 8 3 2 0 9 0 0 0 2 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

Société A.B. YACHTING SAS

ADRESSE (voie)

60 QUAI DU PLA DE L'ENTREE

PORT TECHNIQUE DE PORT LEUCATE

CODE POSTAL

11370

VILLE

LEUCATE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

ANNEXE

SOMMAIRE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales	X
Permanence ou changement de méthodes	X
Informations complémentaires (CICE)	X
L'utilisation du CICE dans l'entreprise	X

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations	X
Etat des amortissements	X
Etat des provisions	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X
Composition du capital social	X
Evaluation des immobilisations corporelles	X
Evaluation des matières et marchandises	X
Dépréciation des stocks et en cours	X
Evaluation des créances et des dettes	X
Dépréciation des créances	X
Produits à recevoir	X
Charges à payer	X
Charges et produits constatés d'avance	X

Certifié conforme le président
[Signature]

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/10/2017 au 30/09/2018

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-I/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 10 284 €. Il s'agit d'une provision de 7.253€ pour l'exercice 2018, le montant définitif ne pourra être déterminé qu'à la fin de l'année civile 2018 et du solde du CICE 2017 pour 3.031€.

La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

L'utilisation du CICE dans l'entreprise

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 10 284 €, que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :

Description des efforts	Montant
- investissement :	4 807
- recherche :	
- d'innovation :	
- formation :	
- recrutement :	5 477
- prospection de nouveaux marchés :	
- transition écologique et énergétique :	
- reconstitution des fonds de roulement :	
Total	10 284

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni



[Signature]

ANNEXE

Exercice du 01/10/2017 au 30/09/2018

d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**Etat des immobilisations**

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	11 472		
Constructions sur sol propre	229 478		
Installations générales agencements aménagements des constructions	31 516		2 667
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	34 677		
Installations générales agencements aménagements divers	9 828		
Matériel de transport	34 678		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	29 103		2 140
TOTAL	369 281		4 807
Autres titres immobilisés	30		
TOTAL	30		
TOTAL GENERAL	380 783		4 807

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			11 472	11 472
Constructions sur sol propre			229 478	229 478
Installations générales agencements aménagements constr.			34 183	34 183
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			34 677	34 677
Installations générales agencements aménagements divers			9 828	9 828
Matériel de transport			34 678	34 678
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			31 243	31 243
TOTAL			374 088	374 088
Autres titres immobilisés			30	30
TOTAL			30	30
TOTAL GENERAL			385 590	385 590



ANNEXE

Exercice du 01/10/2017 au 30/09/2018

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	11 472			11 472
Constructions sur sol propre	91 496	10 297		101 794
Installations générales agencements aménagements constr.	29 568	717		30 286
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	22 612	3 431		26 043
Installations générales agencements aménagements divers	6 943	471		7 414
Matériel de transport	25 324	2 160		27 484
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	26 443	1 209		27 652
TOTAL	202 387	18 285		220 672
TOTAL GENERAL	213 859	18 285		232 144

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Constructions sur sol propre	8 040	2 257			2 257
Instal.générales agenc.aménag.constr.	717				
Instal.techniques matériel outillage indus.	3 431				
Instal.générales agenc.aménag.divers	471				
Matériel de transport	2 160				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 209				
TOTAL	16 028	2 257			2 257
TOTAL GENERAL	16 028	2 257			2 257

Etat des provisions

Provisions réglementées	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Amortissements dérogatoires	19 558		2 257		17 301
TOTAL	19 558		2 257		17 301

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur stocks et en cours	41 500	4 000	36 500		9 000
Sur comptes clients	2 730		2 730		
TOTAL	44 230	4 000	39 230		9 000
TOTAL GENERAL	63 788	4 000	41 487		26 301
Dont dotations et reprises d'exploitation exceptionnelles		4 000	39 230		
			2 257		

ANNEXE

Exercice du 01/10/2017 au 30/09/2018

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	128 892	128 892	
Impôts sur les bénéfices	65 792	65 792	
Taxe sur la valeur ajoutée	35 206	35 206	
Divers état et autres collectivités publiques	9 667	9 667	
Débiteurs divers	109 125	109 125	
Charges constatées d'avance	13 472	13 472	
TOTAL	362 154	362 154	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	499	499		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	1 241 685	1 227 395	14 290	
Fournisseurs et comptes rattachés	88 889	88 889		
Personnel et comptes rattachés	115 993	115 993		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	59 136	59 136		
Taxe sur la valeur ajoutée	3 896	3 896		
Autres impôts taxes et assimilés	7 813	7 813		
Groupe et associés	61 680	61 680		
Autres dettes	178 301	178 301		
TOTAL	1 757 891	1 743 601	14 290	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	1 421 178			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	577 380			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS ORDINAIRES	51.0000	250			250
ACTIONS ORDINAIRES	51.0000	250			250
ACTIONS DE PREFERENCE	51.0000	250			250

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat. Les frais de transports sont inclus dans ce coût.
Les frais de stockage et les intérêts des emprunts n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.



Handwritten signature

ANNEXE

Exercice du 01/10/2017 au 30/09/2018

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	6 708
Autres créances	15 274
Total	21 982

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	499
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 841
Dettes fiscales et sociales	134 517
Autres dettes	2 415
Total	156 272

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	13 472
Total	13 472

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30.09.2018

Assemblée Générale Ordinaire du 27 mars 2019

SAS A.B. YACHTING
60, quai du Pla de l'Entrée
Port technique de Port Leucate
11370 LEUCATE

SAS AUDITEURS STEPHANOIS
Compagnie régionale de Montpellier
8, boulevard Saint-Assiscle - 66000 PERPIGNAN
Téléphone : 04 68 68 31 90 - Fax : 04 68 68 31 91 - Mail : jc@auditeursstephanois.fr
SIRET : 480 602 028 00049

 **commissaire
aux comptes**

A.B. YACHTING
SAS au capital de 38 250 €
Siège social : 60, quai du Pla de l'Entrée
11370 LEUCATE

NARBONNE 412 883 209

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 30/09/2018

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS A.B. YACHTING relatifs à l'exercice clos le 30/09/2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SAS A.B. YACHTING à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01 octobre 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du le Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SAS A.B. YACHTING à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

L

En outre :

il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

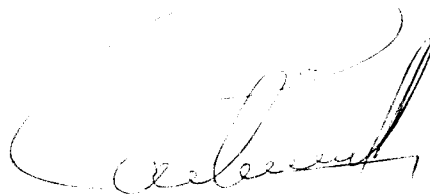
il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à PERPIGNAN, le 11 mars 2019
Le Commissaire aux comptes
AUDITEURS STEPHANOIS,
Représenté par Julien CARBONNEILL



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/09/2018 12			Exercice N-1 30/09/2017 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	11 472	11 472				
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	263 661	132 079	131 582	139 929	8 347	5.97
	Installations techniques, matériel et outillage	34 677	26 043	8 634	12 065	3 431	28.44
	Autres immobilisations corporelles	75 750	62 550	13 200	14 900	1 700	11.41
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	30		30	30		
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
Total II		385 590	232 144	153 445	166 924	13 478	8.07
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises	1 498 833	9 000	1 489 833	777 906	711 927	91.52
	Avances et acomptes versés sur commandes	38 550		38 550	10 900	27 650	253.67
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	128 892		128 892	130 605	1 713	1.31
	Autres créances	219 789		219 789	121 799	97 991	80.45
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	276 100		276 100	152 770	123 330	80.73
	Charges constatées d'avance (3)	13 472		13 472	13 153	318	2.42
	Total III	2 175 637	9 000	2 166 637	1 207 134	959 503	79.49
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		2 561 226	241 144	2 320 082	1 374 057	946 025	68.85

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

Dossier N° A13 en Euros

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

EXCO VILA



[Signature]

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 30/09/2018	Exercice N-1 30/09/2017	Ecart N / N-1	
		12	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 38 250)	38 250	38 250		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	117 250	117 250		
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	3 825	3 825		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	267 590	217 501	50 089	23.03
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	38 195	156 189	117 994	75.55
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées	17 301	19 558	2 257	11.54
	Total I	482 412	552 574	70 162	12.70
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	1 242 146	398 103	844 044	212.02
	Concours bancaires courants	38		38	
	Emprunts et dettes financières diverses	61 680		61 680	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	79 779	29 245	50 534	172.80
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	88 889	128 445	39 556	30.80
	Dettes fiscales et sociales	186 838	241 038	54 200	22.49
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	178 301	24 652	153 648	623.26
	Produits constatés d'avance (I)				
	Total IV	1 837 670	821 484	1 016 187	123.70
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	2 320 082	1 374 057	946 025	68.85

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

1 823 380

777 827



[Signature]

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/09/2018 12			Exercice N-1 30/09/2017 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises	3 870 819	209	3 871 028	4 319 339	448 311	10.38
Production vendue de biens						
Production vendue de services	453 881		453 881	508 202	54 321	10.69
Chiffre d'affaires NET	4 324 700	209	4 324 909	4 827 541	502 632	10.41
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			73 835	24 573	49 262	200.47
Autres produits			2 856	13	2 843	NS
Total des Produits d'exploitation (I)			4 401 601	4 852 128	450 527	9.29
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises			4 091 338	3 622 497	468 841	12.94
Variation de stock (marchandises)			679 427	126 162	805 589	638.54
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			381 218	365 488	15 730	4.30
Impôts, taxes et versements assimilés			21 202	26 309	5 107	19.41
Salaires et traitements			388 624	350 756	37 868	10.80
Charges sociales			131 201	117 552	13 648	11.61
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			18 285	19 485	1 200	6.16
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			4 000	32 234	28 234	87.59
Dotations aux provisions						
Autres charges			36	47	11	22.98
Total des Charges d'exploitation (II)			4 356 477	4 660 530	304 053	6.52
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			45 123	191 598	146 474	76.45
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

1 038 70

Dossier N° A13 en Euros.

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

EXCO VILA



[Signature]

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/09/2018 12	Exercice N-1 30/09/2017 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)	0	0	0	6.25
Autres intérêts et produits assimilés (3)	189	42	147	346.19
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	189	43	147	342.24
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	4 766	5 116	349	6.83
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	4 766	5 116	349	6.83
2. Résultat financier (V-VI)	4 577	5 073	496	9.77
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	40 546	186 525	145 979	78.26
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 055	30 080	29 025	96.49
Produits exceptionnels sur opérations en capital		140	140	100.00
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	2 257	2 257		
Total VII	3 312	32 477	29 165	89.80
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	632		632	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	632		632	
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	2 680	32 477	29 797	91.75
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	5 031	62 813	57 782	91.99
Total des produits (I+III+V+VII)	4 405 102	4 884 648	479 546	9.82
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	4 366 907	4 728 458	361 552	7.65
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	38 195	156 189	117 994	75.55

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier

Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

EXCO VILA

Dossier N° A13 en Euros



[Signature]

ANNEXE

Exercice du 01/10/2017 au 30/09/2018

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 10 284 €. Il s'agit d'une provision de 7.253€ pour l'exercice 2018, le montant définitif ne pourra être déterminé qu'à la fin de l'année civile 2018 et du solde du CICE 2017 pour 3.031€.

La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

L'utilisation du CICE dans l'entreprise

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 10 284 €, que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :

Description des efforts	Montant
- investissement :	4 807
- recherche :	
- d'innovation :	
- formation :	
- recrutement :	5 477
- prospection de nouveaux marchés :	
- transition écologique et énergétique :	
- reconstitution des fonds de roulement :	
Total	10 284

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni

ANNEXE

Exercice du 01/10/2017 au 30/09/2018

d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	11 472		
Constructions sur sol propre	229 478		
Installations générales agencements aménagements des constructions	31 516		2 667
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	34 677		
Installations générales agencements aménagements divers	9 828		
Matériel de transport	34 678		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	29 103		2 140
TOTAL	369 281		4 807
Autres titres immobilisés	30		
TOTAL	30		
TOTAL GENERAL	380 783		4 807

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			11 472	11 472
Constructions sur sol propre			229 478	229 478
Installations générales agencements aménagements constr.			34 183	34 183
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			34 677	34 677
Installations générales agencements aménagements divers			9 828	9 828
Matériel de transport			34 678	34 678
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			31 243	31 243
TOTAL			374 088	374 088
Autres titres immobilisés			30	30
TOTAL			30	30
TOTAL GENERAL			385 590	385 590

ANNEXE

Exercice du 01/10/2017 au 30/09/2018

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	11 472			11 472
Constructions sur sol propre	91 496	10 297		101 794
Installations générales agencements aménagements constr.	29 568	717		30 286
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	22 612	3 431		26 043
Installations générales agencements aménagements divers	6 943	471		7 414
Matériel de transport	25 324	2 160		27 484
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	26 443	1 209		27 652
TOTAL	202 387	18 285		220 672
TOTAL GENERAL	213 859	18 285		232 144

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Constructions sur sol propre	8 040	2 257			2 257
Instal.générales agenc.aménag.constr.	717				
Instal.techniques matériel outillage indus.	3 431				
Instal.générales agenc.aménag.divers	471				
Matériel de transport	2 160				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 209				
TOTAL	16 028	2 257			2 257
TOTAL GENERAL	16 028	2 257			2 257

Etat des provisions

Provisions réglementées	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Amortissements dérogatoires	19 558		2 257		17 301
TOTAL	19 558		2 257		17 301

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur stocks et en cours	41 500	4 000	36 500		9 000
Sur comptes clients	2 730		2 730		
TOTAL	44 230	4 000	39 230		9 000
TOTAL GENERAL	63 788	4 000	41 487		26 301
Dont dotations et reprises d'exploitation exceptionnelles		4 000	39 230		2 257

ANNEXE

Exercice du 01/10/2017 au 30/09/2018

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	128 892	128 892	
Impôts sur les bénéfices	65 792	65 792	
Taxe sur la valeur ajoutée	35 206	35 206	
Divers état et autres collectivités publiques	9 667	9 667	
Débiteurs divers	109 125	109 125	
Charges constatées d'avance	13 472	13 472	
TOTAL	362 154	362 154	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	499	499		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	1 241 685	1 227 395	14 290	
Fournisseurs et comptes rattachés	88 889	88 889		
Personnel et comptes rattachés	115 993	115 993		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	59 136	59 136		
Taxe sur la valeur ajoutée	3 896	3 896		
Autres impôts taxes et assimilés	7 813	7 813		
Groupe et associés	61 680	61 680		
Autres dettes	178 301	178 301		
TOTAL	1 757 891	1 743 601	14 290	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	28 532			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS ORDINAIRES	51.0000	250			250
ACTIONS ORDINAIRES	51.0000	250			250
ACTIONS DE PREFERENCE	51.0000	250			250

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat. Les frais de transports sont inclus dans ce coût.

Les frais de stockage et les intérêts des emprunts n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2017 au 30/09/2018

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	6 708
Autres créances	15 274
Total	21 982

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	499
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 841
Dettes fiscales et sociales	134 517
Autres dettes	2 415
Total	156 272

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	13 472
Total	13 472

A.B. YACHTING
Société par actions simplifiée au capital de 38 250 euros
Siège social : 60, quai du Pla de l'Entrée - Port Technique de Port Leucate
11370 LEUCATE
412883209 RCS NARBONNE

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 27 MARS 2019

L'an deux mille dix neuf,
Le 27 mars,
A 14 heures,

Les associés de la société A.B. YACHTING se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, dans les bureaux de notre expert comptable le cabinet EXCO Vila - 16, rue de l'industrie 66240 Saint Estève, sur convocation faite par lettre recommandée adressée le 12 mars 2019 à chaque associé.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Nicolas BLARIAUX, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Thierry BAL est désigné comme secrétaire.

La société AUDITEURS STEPHANOIS, Commissaire aux Comptes de la Société, représentée par Monsieur Julien CARBONNEILL, régulièrement convoquée, est présente.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 750 actions sur les 750 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- l'avis de réception et une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 30 septembre 2018,
- le rapport de gestion du Président,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

MP NS TB



Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du Président,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 30 septembre 2018 et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport de gestion du Président et les rapports du Commissaire aux Comptes.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2018, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2018 s'élevant à 38 195,36 euros de la manière suivante :

NB 1,1 TR

Bénéfice de l'exercice..... 38 195,36 €

A titre de dividendes aux associés 38 000,00 €

Soit 50,67 euros par part

Solde..... 195,36 €

Solde affecté en totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 267 785,70 euros.

Le paiement des dividendes sera effectué à compter du 27 mars 2019 de la manière suivante :

- à **Monsieur Nicolas BLARIAUX**,

Propriétaire de 250 actions,

La somme brute imposable de 3.000,00 €

- prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30% - 900,00 €

- 17,2% de prélèvements sociaux (516 €)

- 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu (384 €)

Soit la somme nette totale de 2.100,00 €

- à **Monsieur Patrick GALERY**,

Propriétaire de 250 actions,

La somme brute imposable de 3.000,00 €

- prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30% - 900,00 €

- 17,2% de prélèvements sociaux (516 €)

- 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu (384 €)

Soit la somme nette totale de 2.100,00 €

- à la **EURL BAL HOLDING**,

Propriétaire de 250 actions de préférence,

Dividende brut 3.000,00 €

Dividende précapitaire 29.000,00 €

Soit la somme nette totale de 32.000,00 €

Nous vous informons que depuis le 1er janvier 2018, les dividendes sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux (CGI, art. 200 A, 1).

Le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater).

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le
30 septembre 2018 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article
158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 6.000 €,

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le
30 septembre 2018 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 32.000 €.

NS P.C. TIR

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 30 septembre 2015 :

81 800,00 euros, soit 109,10 euros par titre
Dividendes éligibles à l'abattement de 40% : 23 200,00 euros
Dividendes non éligibles à l'abattement de 40% : 58 600,00 euros

Exercice clos le 30 septembre 2016 :

128 000,00 euros, soit 170,67 euros par titre
Dividendes éligibles à l'abattement de 40% : 66 000,00 euros
Dividendes non éligibles à l'abattement de 40% : 62 000,00 euros

Exercice clos le 30 septembre 2017 :

106 100,00 euros, soit 141,47 euros par titre
Dividendes éligibles à l'abattement de 40% : 51 400,00 euros
Dividendes non éligibles à l'abattement de 40% : 54 700,00 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune des conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIEME RÉSOLUTION

Les mandats de la société AUDITEURS STEPHANOIS, Commissaire aux Comptes titulaire, et de la société Anne Marie TORRES, Commissaire aux Comptes suppléante, étant arrivés à expiration, l'Assemblée Générale :

- décide de renouveler la société AUDITEURS STEPHANOIS dans ses fonctions de Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30/09/2024,
- prend acte que la Société n'est plus tenue de procéder à la désignation d'un Commissaire aux Comptes suppléant, en application des dispositions de l'article L. 823-1, I, alinéa 2 du Code de commerce modifié par la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016. Le mandat de la société Anne Marie TORRES, Commissaire aux Comptes suppléante, n'est donc pas renouvelé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

NB P. C. TIR

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

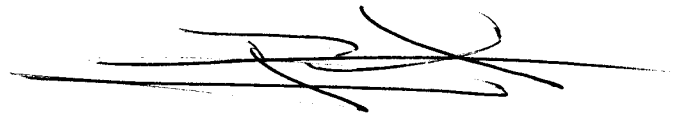
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Nicolas BLARIAUX
Président

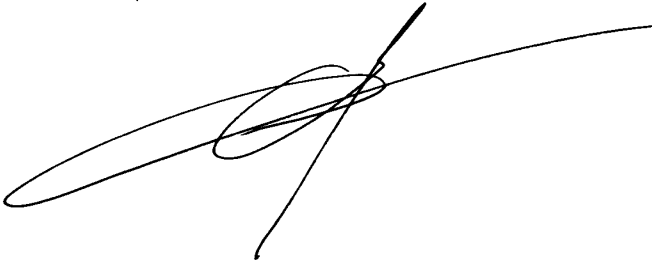


Thierry BAL
Représente la Société BAL HOLDING
Le secrétaire



Patrick GALERY
~~Représenté par Nicolas BLARIAUX~~

MR GALERY



A.B. YACHTING
Société par actions simplifiée au capital de 38 250 euros
Siège social : 60, quai du Pla de l'Entrée - Port Technique de Port Leucate
11370 LEUCATE
412883209 RCS NARBONNE

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 27 MARS 2019

Exercice clos le 30 septembre 2018

Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts de notre Société, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 30 septembre 2018 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Il vous sera ensuite donné lecture des rapports du Commissaire aux Comptes.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice écoulé clos le 30 septembre 2018, la société a réalisé un chiffre d'affaires de 4.324.909 € et un résultat bénéficiaire de 38.195 €, en baisse comparativement à l'exercice précédent.

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 30 septembre 2018, date de clôture du dernier exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Les objectifs pour l'exercice en cours sont ceux de continuer à développer notre clientèle tout en maîtrisant les charges d'exploitation.

NB

INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4, 1 du Code de commerce, nous vous communiquons les informations sur les délais de paiement de nos fournisseurs et de nos clients en indiquant le nombre et le montant total des factures reçues et émises non réglées au 30 septembre 2018 et la ventilation de ce montant par tranche de retard, dans le tableau suivant :

Solde des dettes Fournisseurs	Encours	Echus	< ou égal à 30 jours	entre 31 et 60 jours	> de 60 jours
Au 30/09/2018	-33.469,63		-75.553,59	6.348,34	35.735,62

Solde des dettes Clients	Encours	Echus	< ou égal à 30 jours	entre 31 et 60 jours	> de 60 jours
Au 30/09/2018	328.326,97		261.592,16	52.379,00	14.355,81

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 30/09/2018, le chiffre d'affaires s'est élevé à 4 324 909,00 euros contre 4 827 541,00 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de -10,41%.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 76 691,00 euros contre 24 586,00 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 3 411 911,00 euros contre 3 748 659,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -8,98%.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 381 218,00 euros contre 365 488,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 4,30%.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 21 202,00 euros contre 26 309,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -19,41%.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 388 624,00 euros contre 350 756,00 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 10,79%.

Le montant des charges sociales s'élève à 131 201,00 euros contre 117 552,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 11,61%.

W/B

L'effectif salarié moyen à la clôture de l'exercice s'élève à 8 personnes contre 7 personnes à la clôture de l'exercice précédent, soit une variation de 14,28%.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 22 285,00 euros contre 51 719,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -56,91%.

Le montant des autres charges s'élève à 36,00 euros contre 47,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -23,40%.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 4 356 477,00 euros contre 4 660 530,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -6,52%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 45 123,00 euros contre 191 598,00 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de -76,44%.

Compte tenu d'un résultat financier de -4 577,00 euros (-5 073,00 euros pour l'exercice précédent), le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à 40 546,00 euros contre 186 525,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -78,26%.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de 2 680,00 euros contre 32 477,00 euros pour l'exercice précédent.
- d'un impôt sur les sociétés de 5 031,00 euros contre 62 813,00 euros pour l'exercice précédent,

le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 38 195,36 euros contre un bénéfice de 156 189,41 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de -75,54%.

Au 30 septembre 2018, le total du bilan de la Société s'élevait à 2 320 082,00 euros contre 1 374 057,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 68,84%.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 38 195,36 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2018 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice.....	38 195,36 €
A titre de dividendes aux associés	38 000,00 €
Soit 50,67 euros par part	
Solde.....	195,36 €

Solde affecté en totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 267 785,70 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 444 411,57 euros.

Le paiement des dividendes sera effectué à compter du 27 mars 2019 de la manière suivante :

W13

- à **Monsieur Nicolas BLARIAUX**,
 Propriétaire de 250 actions,
 La somme brute imposable de 3.000,00 €
- prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30% - 900,00 €
 - 17,2% de prélèvements sociaux (516 €)
 - 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu (384 €)

Soit la somme nette totale de..... 2.100,00 €

- à **Monsieur Patrick GALERY**,
 Propriétaire de 250 actions,
 La somme brute imposable de 3.000,00 €
- prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30% - 900,00 €
 - 17,2% de prélèvements sociaux (516 €)
 - 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu (384 €)

Soit la somme nette totale de..... 2.100,00 €

- à la **EURL BAL HOLDING**,
 Propriétaire de 250 actions de préférence,
 Dividende brut 3.000,00 €
 Dividende précipitaire 29.000,00 €

Soit la somme nette totale de..... 32.000,00 €

Nous vous informons que depuis le 1er janvier 2018, les dividendes sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux (CGI, art. 200 A, 1).

Le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater).

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le
 30 septembre 2018 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article
 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 6.000 €,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le
 30 septembre 2018 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 32.000 €.

Nous vous rappelons en outre que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

NB

Exercice clos le 30 septembre 2015 :

81 800,00 euros, soit 109,10 euros par titre
Dividendes éligibles à l'abattement de 40% : 23 200,00 euros
Dividendes non éligibles à l'abattement de 40% : 58 600,00 euros

Exercice clos le 30 septembre 2016 :

128 000,00 euros, soit 170,67 euros par titre
Dividendes éligibles à l'abattement de 40% : 66 000,00 euros
Dividendes non éligibles à l'abattement de 40% : 62 000,00 euros

Exercice clos le 30 septembre 2017 :

106 100,00 euros, soit 141,47 euros par titre
Dividendes éligibles à l'abattement de 40% : 51 400,00 euros
Dividendes non éligibles à l'abattement de 40% : 54 700,00 euros

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que la Société n'a supporté aucune dépense non déductible fiscalement au cours de l'exercice écoulé.

Tableau des résultats

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous vous demandons, conformément à l'article L. 227-10 du Code de commerce, d'approuver les conventions visées à ce même article et conclues au cours de l'exercice écoulé.

Votre Commissaire aux Comptes a été dûment avisé de ces conventions qu'il a décrites dans son rapport spécial.

ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes

Les mandats de la société AUDITEURS STEPHANOIS, Commissaire aux Comptes titulaire, et de la société Anne Marie TORRES, Commissaire aux Comptes suppléante, arrivent à expiration à l'issue de la présente consultation.

En application des dispositions de l'article L. 823-1, I, alinéa 2 du Code de commerce modifié par la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016, la désignation d'un commissaire aux comptes suppléant

NB

ne s'impose que si le commissaire aux comptes est une personne physique ou une société unipersonnelle.

Nous vous proposons en conséquence de renouveler le mandat de la société AUDITEURS STEPHANOIS pour une nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30/09/2024, et de prendre acte que la Société n'est plus tenue de procéder à la désignation d'un Commissaire aux Comptes suppléant, le mandat de la société Anne Marie TORRES, Commissaire aux Comptes suppléante, n'est donc pas renouvelé.

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner à votre président quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons, après la lecture des rapports présentés par votre Commissaire aux Comptes, à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Fait à Leucate
Le 11 mars 2019

Nicolas BLARIAUX
Président



A.B. YACHTING
Société par actions simplifiée au capital de 38 250 euros
Siège social : 60, quai du Pla de l'Entrée - Port Technique de Port Leucate, 11370 LEUCATE
412883209 RCS NARBONNE

Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Rapport de gestion	30/09/2018	30/09/2017	30/09/2016	30/09/2015	30/09/2014
Chiffre d'affaires net	4 324 909,00	4 827 541,00	5 083 559,00	4 003 093,00	3 551 373,00
Autres produits d'exploitation	76 691,00	24 586,00	42 282,00	50 039,00	42 787,00
Achats et variations de stocks	3 411 911,00	3 748 659,00	4 125 847,00	3 151 844,00	2 787 881,00
Autres achats et charges externes	381 218,00	365 488,00	322 417,00	307 133,00	305 955,00
Impôts et taxes	21 202,00	26 309,00	18 387,00	21 732,00	20 375,00
Salaires et traitements	388 624,00	350 756,00	350 589,00	305 252,00	280 163,00
Charges sociales	131 201,00	117 552,00	104 005,00	90 671,00	92 752,00
Dotations aux amortissements et provisions	22 285,00	51 719,00	31 223,00	52 726,00	32 214,00
Autres charges	36,00	47,00	29,00	0,00	0,00
Charges d'exploitation	4 356 477,00	4 660 530,00	4 952 497,00	3 929 358,00	3 519 339,00
Résultat d'exploitation	45 123,00	191 598,00	173 344,00	123 775,00	74 822,00
Bénéfice attribué	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Perte supportée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat financier	- 4 577,00	- 5 073,00	- 7 020,00	- 2 518,00	- 5 847,00
Résultat courant avant impôts	40 546,00	186 525,00	166 324,00	121 257,00	68 975,00
Résultat exceptionnel	2 680,00	32 477,00	10 490,00	- 20 341,00	- 9 215,00
Participation des salariés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Impôt sur les sociétés	5 031,00	62 813,00	48 683,00	19 065,00	9 742,00
Résultat net	38 195,36	156 189,41	128 131,45	81 850,27	50 017,98
Nombre moyen de salariés	8,00	7,00	8,00	9,00	9,00
Total du bilan	2 320 082,00	1 374 057,00	1 535 635,00	1 747 423,00	1 248 266,00

NB



[Signature]